

Déclaration liminaire CFDT / CPN octobre 2018.

Mesdames, messieurs les membres de la Commission Paritaire Nationale, par curiosité, j'ai relu la déclaration faite au nom de la CFDT en juin dernier.

Nous vous demandions, Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs, d'organiser des réunions afin de travailler à la construction d'un nouveau modèle, capable de relever les défis.

Qu'avez-vous fait ? vous avez perdu 3 mois alors que le gouvernement, lui va vite...

Vous avez vendu le réseau à la découpe ; vous avez rêvé de brader notre statut, le gouvernement l'a fait. Vos vieux chantages à l'emploi n'ont pas fonctionné:

- les CCI gardent leur Statut d'EPA – le réseau va continuer à avoir ce que vous estimiez être une lourdeur, la contrainte des marchés publics ;
- vous vous rendrez compte rapidement que pour l'employeur, le droit « consulaire » est plus souple que le droit du travail ;
- le rattachement à Pôle-Emploi tant sollicité de vos vœux afin que les licenciements vous coûtent moins cher, n'est pas acquis;
- le nombre de mandats de présidents sera désormais limité et bien d'autres choses encore qui ne vont pas forcément pérenniser le réseau consulaire, encore moins vos sièges de notable.

Avez-vous pris des avis éclairés experts, construit vos revendications ? Cela n'en donne pas l'impression.

Vous ne proposez au gouvernement aucune solution agile, innovante qui justifierait le financement de nos missions, aucune preuve de réforme en profondeur. Vous ne vous faites pas entendre car vous ne proposez pas de scénario constructif. Jusqu'à présent, vous vous êtes engouffrés avec avidité dans un « chamboule-tout libéral » entraînant la casse du service public.

Comment allez-vous fonctionner ?

Personne ne sait, pas même le gouvernement.

Cela ne nous réjouit pas, nous agents, car nous sommes les victimes collatérales mais je crains que vous vous soyez fait piégés, Messieurs les Présidents.

Vous n'avez pas su innover, mener un changement radical, en valorisant le seul outil de production des CCI, les agents, plutôt que de le détruire.

Même sur un sujet non polémique, les missions de service public des CCI, vous n'êtes pas capables de montrer une quelconque convergence devant le ministère. Mais pour refuser notre présence, là une seule voix s'élève. « Sans les organisations syndicales ». Vous n'avez pas voulu qu'on assiste à la réunion, je ne parle même pas de participer au débat. Remarquez, cela nous a évité d'entendre la cacophonie ambiante : moi CCI hyperrurale, moi CCI métropolitaine, moi CCI territoriale, moi CCI régionale, moi, moi, moi....

Mais les OS, vous allez devoir travailler avec elles pour la négociation de la convention collective, accord de branche ou de convention d'entreprise, peu importe le choix qui sera fait et ce avec les représentants du Ministère du Travail.

Le CSE (Comité Social et Economique), Instance Représentative du Personnel en droit privé, doit être consulté sur les orientations stratégiques, la politique sociale, les conditions de travail et d'emploi ainsi que la situation économique et financière de l'entreprise. Il procède également à des inspections en matière de santé de sécurité et des conditions de travail. Voilà, un beau programme...

Je conclurai en insistant sur l'indigence du dialogue social ; nous déplorons que malgré la programmation de cette CPN dès juin dernier et nos demandes répétées, un seul groupe de travail ait précédé la réunion préparatoire. La CFDT a donc été contrainte de proposer des textes à cause de discussions non abouties.

Merci de votre attention.